



Statuts étudiant/chômeur indemnisé sont ils compatibles?

Par **marine**, le **05/02/2009** à **08:57**

Bonjour,

je suis inscrite au CNED pour suivre une formation à distance de BTS Tourisme. Je suis inscrite au titre de la formation scolaire. En même temps, j'ai perçu des allocations chômage. Je connaissais mes devoirs et j'ai effectué des recherches d'emploi positives qui ont abouti, et durant mes sages, j'ai fait stopper le versement de mes allocations, car je n'étais pas disponible pour un éventuel entretien.

Lorsque j'ai pris rendez vous avec les assedics, la conseillère m' a dit: "pas de problème pour vos études, du moment que cela ne vous empêche pas de rechercher un emploi", même chose par téléphone lorsque j'ai appelé pour voir comment procéder pour les stages. Or, hier j'ai téléphoné pour un petit renseignement, et on m'a dit que être étudiant était incompatible avec le statut de chômeur indemnisé, et que j'allais devoir peut être rembourser.

Avez vous une idée, un texte de référence?

Merci d'avance pour vos réponses.